

COMMUNE DE BOUZIGUES



BUDGETS 2020

Note synthétique et principaux
éléments d'analyse

Commune de Bouzigues

EXERCICE 2020 (01/01/2020 – 31/12/2020)

Introduction

L'article L.2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour les budgets suivant :

- Vision d'ensemble des budgets de la commune.
- Budget Principal 2020.
- Budgets annexes 2020 : Port et CCAS.

Elle est disponible sur le site Internet de la commune « www.bouzigues.fr » et consultable en Mairie, aux heures d'ouvertures.

Le vote du Budget de la Commune de Bouzigues est un acte prévisionnel qui autorise celle-ci à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites en son sein, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce que :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit comme un **plafond**.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit comme un **plancher**.

En date du 29/07/2020, le Conseil Municipal s'est réuni en séance afin de procéder au vote des différents budgets de la commune de Bouzigues.

1. Budget 2020 - Commune de Bouzigues

a) Vue d'ensemble

Pour l'exercice 2020, en raison de l'épidémie du Covid-19, l'installation du nouveau Conseil Municipal, et par conséquent le vote du présent budget s'est réalisée tardivement. La date du vote du budget 2020 (29 juillet 2020) intervient à une période déjà très avancée de l'année. Les principaux enjeux pour l'exercice budgétaire 2020 sont donc les suivants :

- ✓ Répondre efficacement aux besoins induits par la crise sanitaire à l'égard de la population (fournitures de masques, mise en place de mesures de protection adaptées, sécurité du personnel et de la population).
- ✓ Proposer une orientation stratégique viable des dépenses et des recettes permettant d'assurer avec sérénité le futur de la commune de Bouzigues pour les prochaines années, en tenant compte des incertitudes sur le plan fiscal, environnemental et sanitaire.

Pour l'exercice 2020, l'équipe municipale propose donc un budget en équilibre (tous budgets confondus, toutes sections confondues) de **4 534 529,90 euros** (détail ci-dessous).

Budget 2020 - Vue d'ensemble

Budget 2020 - En Euros	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<i>Budget Principal</i>	2 167 102,40	1 201 945,40	3 369 047,80
<i>Budget Annexe - Port</i>	332 670,38	573 296,88	905 967,26
<i>Budget Annexe - CCAS</i>	229 988,94	29 525,90	259 514,84
TOTAL	2 729 761,72	1 804 768,18	4 534 529,90

b) Principaux éléments d'analyse

Le budget voté ci-dessus reprend les éléments suivants :

- ✓ Une reprise des résultats des exercices antérieurs (déficits ou pertes).
- ✓ Des en-cours ou engagements pris en début d'exercice ou sur des exercices antérieurs, et devant être menés à leur terme.
- ✓ Des éléments d'arbitrage de l'équipe municipale en fonction.

Pour l'exercice 2020, l'équipe municipale a décidé d'orienter son action budgétaire sur des dépenses raisonnées, et établies avec prudence au regard de la situation sanitaire liée au Covid 19, tout en améliorant la qualité de vie de la population au quotidien. L'objectif premier étant d'assurer une stabilité et un équilibre financier optimal.

A ce titre, il a été décidé :

- Un gel des taux d'imposition locaux pour les habitants de Bouzigues, principale source de revenu pour la Commune de Bouzigues.
- De ne pas avoir recours à l'emprunt pour 2020 : l'objectif étant l'autofinancement et le désendettement la Commune.
- De rediriger immédiatement certains postes de dépenses en faveur de l'amélioration du quotidien de la population.

2. Budget 2020 – Budget Principal

a) Vue d'ensemble

Le Budget Principal 2020 a été voté et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 29 juillet 2020. Il a été voté à l'équilibre, pour un montant total, fonctionnement et investissement confondus, de **3 369 047,80 euros**. Il se décompose de la façon suivante :

Budget 2020 - Budget principal - en Euros		
Budget Fonctionnement - Dépenses	BP 2020	En %
<i>Déficit reporté</i>		0,0%
<i>Virement à la sect. d'Investissement</i>	313 239	14,5%
<i>Charges à caractère général</i>	481 916	22,2%
<i>Charges de personnel</i>	1 020 633	47,1%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	166 314	7,7%
<i>Intérêts de la dette</i>	133 000	6,1%
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	52 000	2,4%
Solde Dépenses de Fonctionnement	2 167 102	100%
Budget Fonctionnement - Recettes	BP 2020	En %
<i>Excédent reporté</i>	50 000	2,3%
<i>Impôts et taxes</i>	1 676 486	77,4%
<i>Produits des services, des ventes et du domaine</i>	166 793	7,7%
<i>Dotations et participations</i>	174 786	8,1%
<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	99 037	4,6%
Solde Recettes de fonctionnement	2 167 102	100%
Budget Investissement - Dépenses	BP 2020	En %
<i>Déficit reporté</i>	44 563	3,7%
<i>En-cours exercices antérieurs</i>	55 553	4,6%
<i>Remboursement de la dette</i>	165 500	13,8%
<i>Equipement</i>	936 329	77,9%
<i>Autres opérations financières</i>		0,0%
Solde Dépenses d'investissement	1 201 945	100%
Budget Investissement - Recettes	BP 2020	En %
<i>Excédent reporté</i>	-	0,0%
<i>Virement de la section de Fonct.</i>	313 239	26,1%
<i>Dotations et participations</i>	522 436	43,5%
<i>Subventions</i>	293 447	24,4%
<i>Equipement</i>	72 173	6,0%
<i>Opérations financières (dont emprunts)</i>	650	0,1%
Solde Recettes d'investissement	1 201 945	100%

Note : le résultat de l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement pour 2019 s'élève à 416 099,92 euros. Il a été décidé de le reporter comme suit :

- ✓ 50.000 euros en report sur l'exercice suivant en fonctionnement.
- ✓ 366.099,20 euros qui seront affectés à la section investissement pour 2020.

Concernant la section d'investissement, pour l'exercice 2019, un déficit de 44.563,41 euros a été réalisé. Il sera repris sur le budget 2020.

b) Budget de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent pour 2020 à 2.167.102 euros, principalement de par les recettes fiscales de la commune.

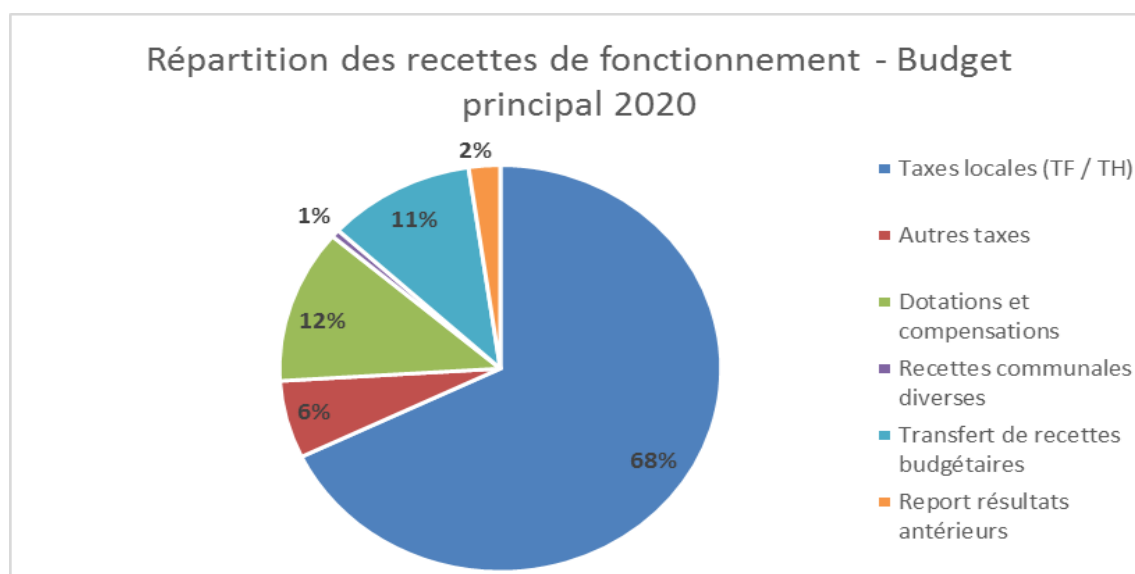
Pour 2020, la municipalité a décidé de geler les taux d'imposition sur les taxes locales (taxes foncières sur le bâti et le non bâti), ces derniers étant déjà supérieurs aux moyennes départementales et nationales. Concernant la taxe d'habitation, celle-ci n'est pas soumise au vote du Conseil Municipal en 2020 et par conséquent, restera inchangée.

Taux d'imposition locaux - Taxes foncière (Base 2019)

	<u>Foncier Bâti</u>	<u>Foncier Non Bâti</u>
<i>Commune de Bouzigues</i>	29,22	121,91
<i>Moyenne Département</i>	27,84	84,59
<i>Moyenne Nationale</i>	21,59	49,72

Par ailleurs, les dotations et participations resteront stables sur 2020.

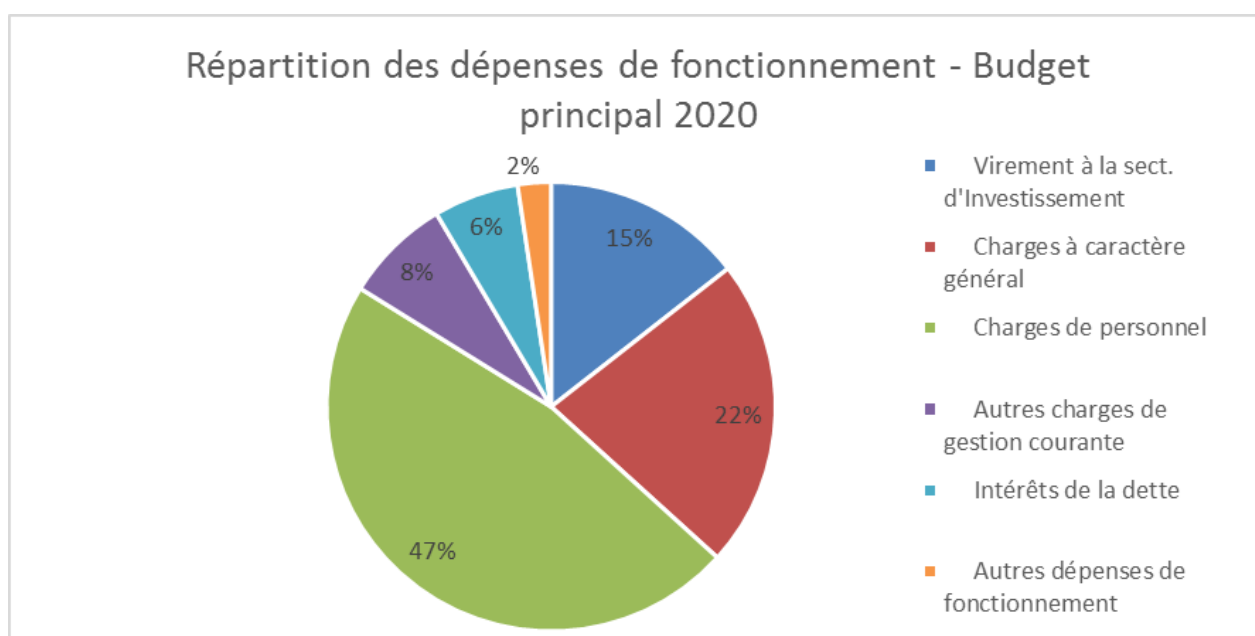
Les élus du Conseil Municipal ont également décidé d'affecter une partie de l'excédent de résultat généré sur 2019 sur les recettes de fonctionnement 2020, afin de se prémunir contre les différentes dépenses liées à la crise sanitaire et d'anticiper une éventuelle réduction des dotations perçues.



B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent pour 2020 à 2.167.102 euros, et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ Pour 47%, de charges de personnel (détail ci-après). Pour l'exercice 2020, il n'est pas prévu de changement structurel parmi les effectifs de la commune.
- ✓ Pour 22% de charges à caractère général. Parmi ces dépenses, nous retrouvons essentiellement les dépenses courantes de fonctionnement de la commune, à savoir les dépenses énergétiques, d'achat et de location de petit matériel, de fournitures diverses, de maintenance des locaux et de la voirie, ainsi que les dépenses afférentes à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie.
- ✓ Il a été décidé de reporter une partie des dépenses de fonctionnement en investissement (15%), de façon à réaliser des opérations d'entretien et de réfection (voiries, matériel, embellissement) par l'autofinancement, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt.



Le tableau ci-dessous référence l'ensemble des agents communaux, répartis par fonction. A noter que ce tableau inclut également les effectifs du Port et du CCAS :

Tableau des effectifs - Commune de Bouzigues (au 31/07/2020)

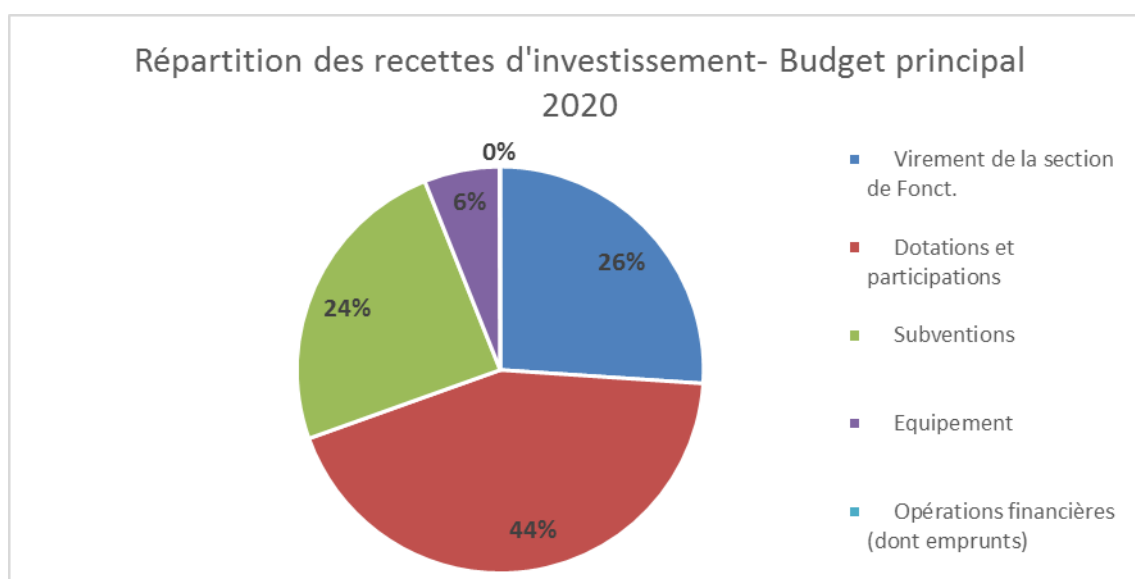
	<u>Titulaires</u>	<u>Non Titulaires</u>
Agents administratifs	7	0
Agents techniques	8	0
Port	2	0
Centre de Loisirs	4	1
Ecole	3	0
Ménage	2	1
Police Municipale	1	0
Total	27	2

c) Budget d'investissement

A. Recettes d'investissement

Les principales recettes liées aux investissements 2020 concernent :

- ✓ Des mises en réserve provenant des exercices antérieurs.
- ✓ De l'affectation de résultat de l'exécution du budget 2020.
- ✓ De subventions accordées pour la réalisation de projets : réfection du local de voile, réaménagement du chemin du Clap, travaux du cimetière.
- ✓ De la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées il y a deux ans.



B. Dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement imputables au budget 2020 concernent essentiellement la réalisation de travaux, la plupart ayant déjà été réalisés au moment de l'établissement du présent budget, à savoir :

- ✓ Rafranchissement de la salle des mariages, à l'Hôtel de ville.
- ✓ Réfection d'un local de voile.
- ✓ Travaux de voiries
- ✓ Mise en place de la vidéosurveillance aux entrées de la commune.
- ✓ Réalisation d'une terrasse en bois, plage de la Pyramide.
- ✓ Travaux de réaménagement du cimetière.

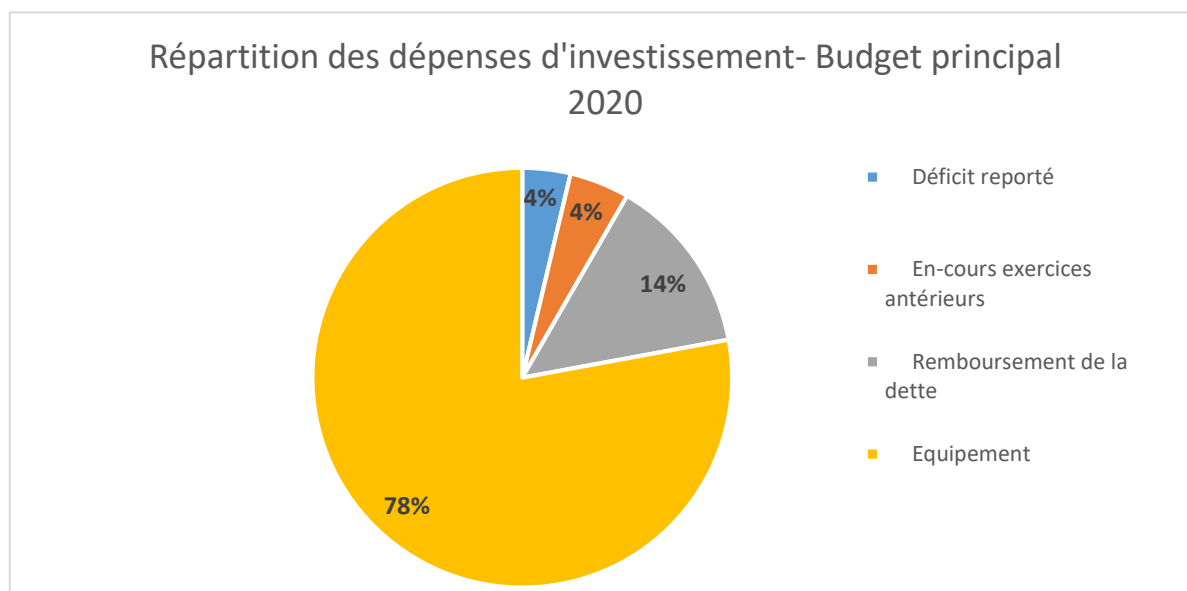
Les travaux non réalisés et qui seront engagés prochainement par la municipalité seront :

- ✓ Rénovation de logements destinés aux jeunes.
- ✓ Digitalisation et mise à niveau des outils informatiques (Mairie, Ecole).
- ✓ Achat de mobilier urbain (poubelles, embellissement du village etc).

- ✓ Travaux d'études préalables au plan d'investissement pluriannuel.

Par ailleurs, le budget 2020 reprend des dépenses relatives à des projets initiés en 2019 et devant être menés à leur terme en 2020, pour un montant de 55.552,88, auquel s'ajoute un déficit de 44.563.41 euros.

Le budget 2020 tient compte également du remboursement de nos annuités d'emprunt pour un montant total de 165.500 euros.



d) Endettement

Au terme de l'année 2020, la dette relative au budget principal s'élèvera à **3.101.071,45 euros**.

Cela correspond à une dette moyenne par habitant de 1.855 euros par habitant.

EVOLUTION DE LA DETTE					
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	3 266 587,59	165 495,48	132 900,14	0,00	298 395,62
2021	3 101 071,45	171 429,71	126 497,40	0,00	297 927,11
2022	2 929 620,98	176 843,31	119 881,85	0,00	296 725,16
2023	2 756 943,10	167 366,25	112 996,59	0,00	280 362,84
2024	2 589 576,85	174 089,45	105 904,95	0,00	279 994,40
2025	2 415 487,40	181 132,79	98 347,55	0,00	279 480,34
2026	2 234 354,61	188 512,31	90 503,20	0,00	279 015,51
2027	2 045 842,30	196 244,78	82 289,39	0,00	278 534,17
2028	1 849 597,52	204 348,06	73 738,01	0,00	278 086,07
2029	1 645 249,46	213 007,03	64 512,67	0,00	277 519,70
2030	1 432 242,43	221 742,30	55 243,04	0,00	276 985,34
2031	1 210 500,13	231 073,56	45 358,43	0,00	276 431,99
2032	979 426,57	225 105,06	35 206,55	0,00	260 311,61
2033	754 487,86	158 955,39	26 371,65	0,00	185 327,04
2034	595 532,52	108 381,38	20 383,40	0,00	128 764,78
2035	487 151,14	111 995,00	16 133,68	0,00	128 128,68
2036	375 156,14	115 770,41	11 713,31	0,00	127 483,72
2037	259 385,73	119 715,60	7 072,44	0,00	126 788,04
2038	139 670,13	101 879,82	2 244,77	0,00	104 124,59
2039	37 790,21	37 790,21	193,99	0,00	37 984,20
					4 498 370,91

Le Budget du CCAS 2020 a été voté et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 29 juillet 2020. Il a été voté à l'équilibre, pour un montant total, fonctionnement et investissement confondus, de **259 514,84 euros**.

Il se décompose de la façon suivante :

Budget 2020 - Budget CCAS - en Euros		
Budget Fonctionnement - Dépenses	BP 2020	En %
<i>Charges à caractère général</i>	84 067	36,6%
<i>Charges de personnel</i>	92 310	40,1%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	44 253	19,2%
<i>Intérêts de la dette</i>	8 359	3,6%
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	1 000	0,4%
Solde Dépenses de Fonctionnement	229 989	100%
Budget Fonctionnement - Recettes	BP 2020	En %
<i>Excédent reporté</i>	44 489	19,3%
<i>Produits des services, des ventes et du domaine</i>	82 500	35,9%
<i>Dotations et participations</i>	103 000	44,8%
Solde Recettes de fonctionnement	229 988,94	100%
Budget Investissement - Dépenses	BP 2020	En %
<i>Remboursement de la dette</i>	13 074	44,3%
<i>Equipement</i>	16 452	55,7%
Solde Dépenses d'investissement	29 525,90	100%
Budget Investissement - Recettes	BP 2020	En %
<i>Excédent reporté</i>	15 659	53,0%
<i>Dotations et participations</i>	13 867	47,0%
Solde Recettes d'investissement	29 526	100%

Note : le résultat de l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement pour 2019 s'élève à 54.488,94 euros. Il a été décidé de le reporter comme suit :

- ✓ 44.488.94 euros en report sur l'exercice suivant en fonctionnement.
- ✓ 10.000 euros qui seront affectés en réserves sur la section investissement pour 2020.

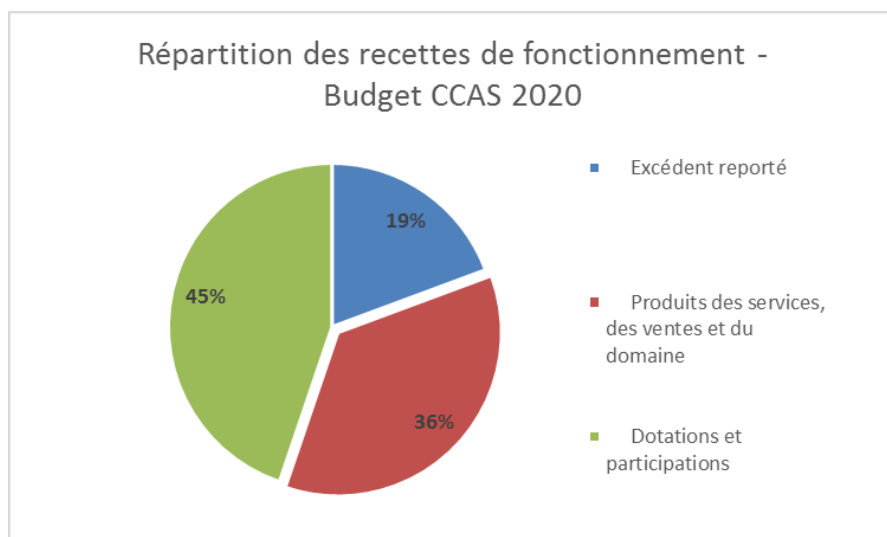
Concernant la section d'investissement, pour l'exercice 2019, un excédent de 15.659,28 euros a été réalisé. Il sera repris sur le budget 2020.

b) Budget de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, les recettes budgétaires du CCAS s'élèvent à **229.989,94 euros**. Elles proviennent principalement de la régie des repas de la cantine et de la CAF. En raison de la situation relative au Covid-19, les recettes ont été sensiblement diminuées.

Par ailleurs, le budget du CCAS bénéficie d'un report du résultat de la section de fonctionnement de 2019 pour un montant de 44.488,94 euros.

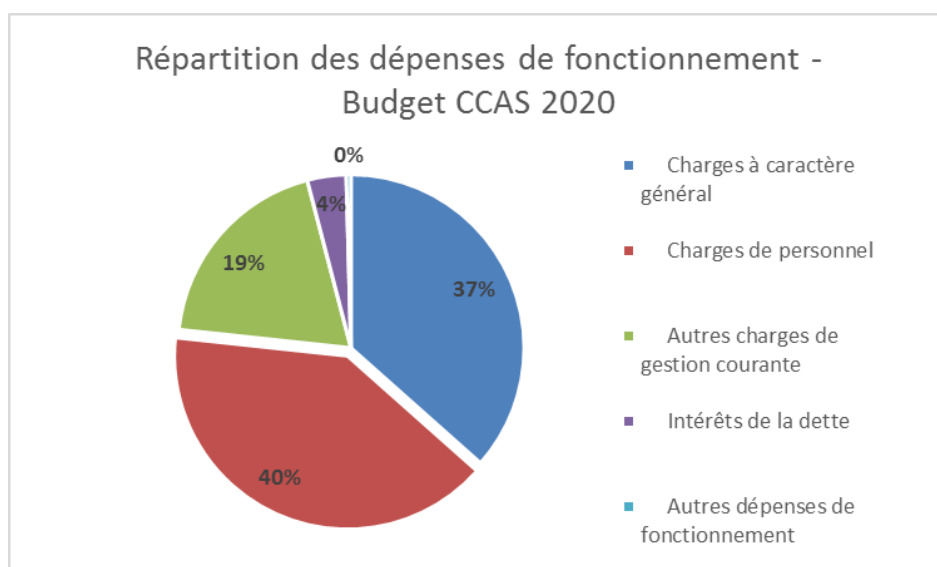


B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses relatives au budget 2020 du CCAS s'élèvent à **229.989,94 euros** et se concentrent essentiellement autour de trois postes :

- ✓ Les prestations de service liées au restaurant scolaire et aux animations.
- ✓ Les charges de personnel : centre de loisirs et vie scolaire.
- ✓ Des subventions aux associations, dont la crèche.

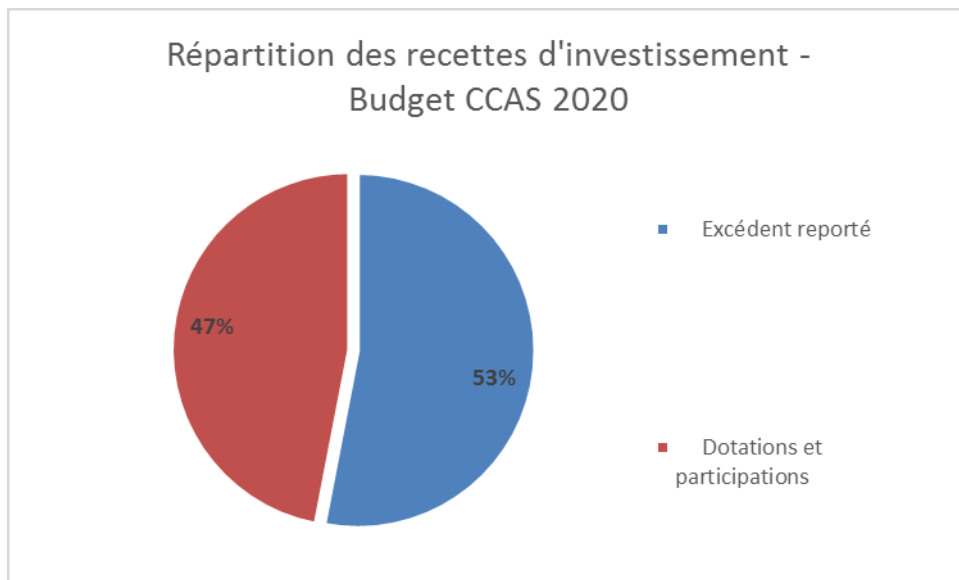
Les dépenses, au même titre que les recettes, ont été revues à la baisse pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.



c) Budget d'investissement

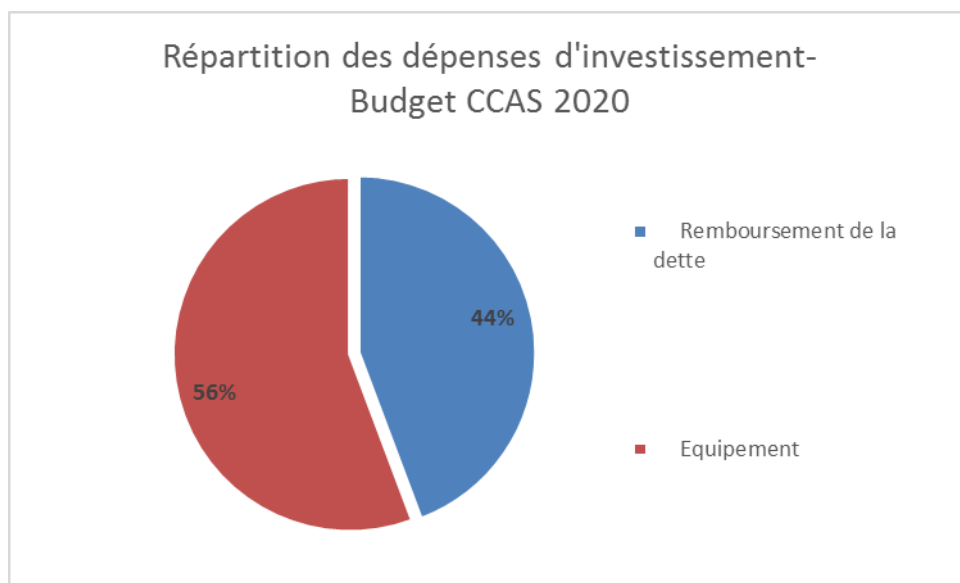
A. Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2020, les recettes d'investissement ont été budgétisées pour un montant de **29.525.90 euros**. L'essentiel de ces recettes provient de l'affectation du résultat de la section d'investissement 2019 et du virement de la section de fonctionnement.



B. Dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement ont été budgétisées pour un montant de **29.525.90 euros**. L'essentiel de ces dépenses concernent le remboursement de l'emprunt effectué pour la création de la crèche, mais aussi pour de l'achat de mobilier pour la cantine et pour l'animation pour les jeunes.



d) Endettement

Au terme de l'année 2020, la dette relative au budget CCAS s'élèvera à **183.073,97 euros**.

Celle-ci concerne un emprunt contractualisé pour la création de la crèche il y a plusieurs années.

EVOLUTION DE LA DETTE					
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	196 148,13	13 074,16	8 359,36	0,00	21 433,52
2021	183 073,97	13 654,95	7 778,57	0,00	21 433,52
2022	169 419,02	14 261,51	7 172,01	0,00	21 433,52
2023	155 157,51	14 895,02	6 538,50	0,00	21 433,52
2024	140 262,49	15 556,68	5 876,84	0,00	21 433,52
2025	124 705,81	16 247,72	5 185,80	0,00	21 433,52
2026	108 458,09	16 969,48	4 464,04	0,00	21 433,52
2027	91 488,61	17 723,30	3 710,22	0,00	21 433,52
2028	73 765,31	18 510,57	2 922,95	0,00	21 433,52
2029	55 254,74	19 332,85	2 100,67	0,00	21 433,52
2030	35 921,89	20 191,64	1 241,88	0,00	21 433,52
2031	15 730,25	15 730,25	344,89	0,00	16 075,14
					251 843,86

4. Budget 2020 – Budget Port

a) Vue d'ensemble

Le Budget du Port 2020 a été voté et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 29 juillet 2020. Il a été voté à l'équilibre, pour un montant total, fonctionnement et investissement confondus, de **905 967,26 euros**.

Il se décompose de la façon suivante :

Budget 2020 - Budget Port - en Euros		
Budget Fonctionnement - Dépenses	BP 2020	En %
<i>Charges à caractère général</i>	168 160	50,5%
<i>Charges de personnel</i>	72 000	21,6%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 000	0,3%
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	70 510	21,2%
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	21 000	6,3%
Solde Dépenses de Fonctionnement	332 670	100%
Budget Fonctionnement - Recettes	BP 2020	En %
<i>Excédent reporté</i>	30 844	9,3%
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	18 787	5,6%
<i>Produits des services, des ventes et du domaine</i>	283 040	85,1%
Solde Recettes de fonctionnement	332 670,38	100%
Budget Investissement - Dépenses	Budget	En %
<i>En-cours exercices antérieurs</i>	289 694	50,5%
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	18 787	3,3%
<i>Equipement</i>	264 816	46,2%
Solde Dépenses d'investissement	573 296,88	100%
Budget Investissement - Recettes	Budget	En %
<i>Excédent reporté</i>	194 235	33,9%
<i>Dotations et participations</i>	37 352	6,5%
<i>Subventions</i>	271 200	47,3%
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	70 510	12,3%
Solde Recettes d'investissement	573 297	100%

Note : le résultat de l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement pour 2019 s'élève à 68.195.95 euros. Il a été décidé de le reporter comme suit :

- ✓ 30.844,17 euros en report sur l'exercice suivant en fonctionnement.
- ✓ 37.351,78 euros qui seront affectés en réserves sur la section investissement pour 2020.

Concernant la section d'investissement, pour l'exercice 2019, un excédent de 194.234,72 euros a été réalisé. Il sera repris sur le budget 2020.

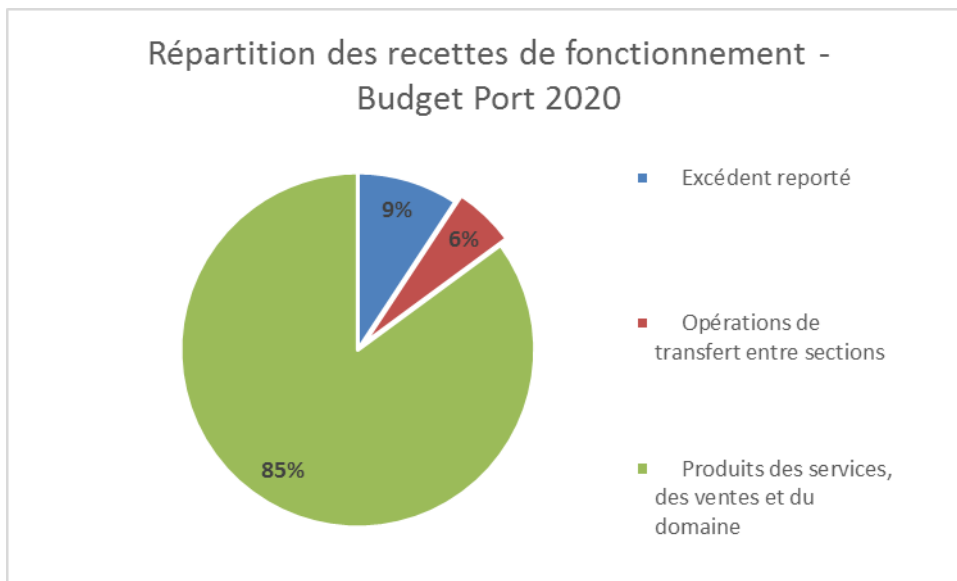
b) Budget de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **332.670,38 euros**. Elles s'articulent essentiellement autour de 3 postes :

- ✓ Les recettes liées à la vente de carburant aux professionnels : le budget a été revu légèrement à la baisse de façon à tenir compte de l'impact relatif au confinement.
- ✓ Les recettes liées aux escales touristiques.
- ✓ Les recettes liées à la location d'anneaux au port.

Par ailleurs, le budget reprend le résultat obtenu en 2019 sur la section de fonctionnement, pour un montant de 30.844,17 euros.



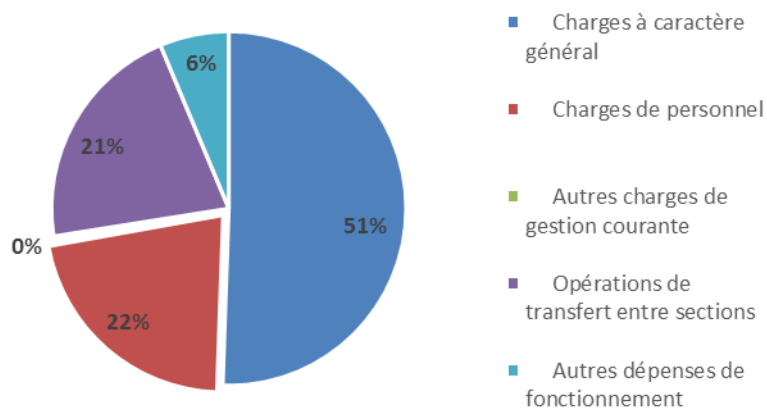
B. Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **332.670,38 euros**.

Les principales dépenses s'articulent autour de l'achat de carburant (destiné à être revendu), de l'entretien général du port, du versement de taxes et droits de domaine, ainsi que de la masse salariale.

Il n'y a pas de changement majeur dans la construction du budget 2020 par rapport aux années précédentes, hormis la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'achat/revente de carburant.

Répartition des dépenses de fonctionnement - Budget Port 2020



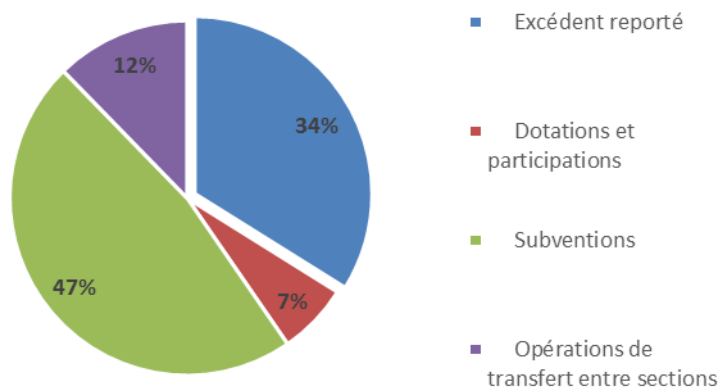
c) Budget d'investissement

A. Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **573.296,88 euros**. Elles se décomposent essentiellement autour de 3 postes :

- ✓ Un montant de subventions accordées pour des frais d'études relatifs à des projets déjà engagés sur l'exercice 2019, et repris au budget 2020.
- ✓ Un report de résultat des années antérieures, qui servira de marge de manœuvre budgétaire pour la réalisation de projets futurs.
- ✓ A des opérations comptables d'amortissement des actifs.

Répartition des recettes d'investissement- Budget Port 2020



B. Dépenses d'investissement.

L'essentiel des dépenses d'investissement prévues sur le budget du port concernent des engagements pris sur 2019 (principalement des études, dont une partie financée par des subventions).

Outre ces dépenses, la municipalité a budgétisé la réfection du débarcadère du port (dont une partie a été réalisée par les services techniques), et va étudier désormais le lancement dès 2020 de projets prévus dans son plan pluriannuel d'investissement.

